

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 28 SEP. 2022

OBJET :
*Approbation convention CAUE -
Mission de programmation de
l'aménagement du RDC de la
Mairie*

Nombre de conseillers :
- en exercice : 29
- votants : 25
N° 2022.09.19

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.
M. José MUNOZ-ALVAREZ est désigné(e) secrétaire de séance.

PRESENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALLO, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Marie-Christine GEAY, Duilio NOVARO, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Alain COURTHIAL, Matthieu NIVOT, José MUNOZ ALVAREZ
REPRESENTES : Christian CHABERT (pouvoir à A.L VIALLO), Annick BAROTEAUX (pouvoir à E. BERNARD), Georges CASANOVA (pouvoir à N. SORIA), Thierry JAVELAS (pouvoir à S. CHEYNEL), Dan VILLIOT (pouvoir à M. NIVOT), Francine DAMBRINE (pouvoir à E. DELPONT)
ABSENTS : Fabien PLANET (excusé - pouvoir à N. COLOMB), Thierry SANCHEZ (excusé), Emmanuelle GIELLY (excusée), Nicolas COLOMB

Monsieur FAURE, Adjoint délégué aux travaux, informe qu'en lien avec les agents communaux concernés, est né le constat de la nécessité d'engager une réflexion globale sur le réaménagement du rez-de-chaussée de la mairie. En effet, l'agencement des bureaux en place, en lien avec la nouvelle structuration des services, et le positionnement de l'accueil ne répondent plus aux critères de fonctionnalités et d'ergonomie des postes de travail et accueil du public.

Il convient donc d'engager une réflexion globale sur ce secteur de la mairie. Dans ce cadre, et afin d'étudier la faisabilité du projet, la commune souhaite établir un projet de convention avec le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme, d'Environnement de la Drôme) pour une mission d'accompagnement dans la réflexion préalable au réaménagement de la mairie.

Concrètement, le CAUE aura pour mission d'assister la commune dans la définition précise de ses besoins techniques et fonctionnels dans le cadre du réaménagement envisagé.

En contrepartie, la commune de Livron sur Drôme apporte, outre son adhésion et la cotisation correspondante de 3.006 euros, apporte une participation volontaire de 3.168 euros au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE de la Drôme. Elle sera réglée selon le calendrier suivant :

- 50% à la signature de la convention
- 50% à la fin de la mission.

Le montant total de la convention s'élève donc à 6.174 euros

La participation complémentaire (par journée supplémentaire) est fixée à 528 €.

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le 28 SEP. 2022 SLO

ID : 026-212601652-20220926-DELIB20220919-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité :

- **VALIDE** le principe de l'étude du réaménagement du rez-de-chaussée de la Mairie.
- **DÉCIDE** d'adhérer au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de la Drôme dans les conditions ci-dessus énumérées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,




Le (la) secrétaire de séance,



Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le 28 SEP. 2022